



Opération de Développement Rural – Baelen

Compte-rendu de la CLDR 3 - 21/05/24Personnes présentes :

Citoyens			
MUSICK Shauni	A	BEBRONNE Francis	E
CORMAN Serge	P	POST Benoit	E
BECKER Brigitte	P	POLIS Nathan	E
ALDENHOFF Geneviève	P	FLAMENT Ophélie	A
BRANDT Roger	A	MAGEREN Alain	A
GERAERDS Monique	P	LEBELLE Romane	A
GLINEUR Michel	P	KROEMMER David	P
VOJTASSAK Yves Jean	P	RANDAXHE David	P
HAVET Jacky	A		
CORMAN Christophe* ¹	P		
Membres du Conseil Communal			
BECKERS Audrey	P	THÖNNISSEN Nathalie	P
SCHEEN Arnaud	P	MASSENAUX Fabrice	P

Pour la FRW : Rosine Bronlet et Bertrand Lecloux, agents de développement.

Ordre du jour :

1. Accueil des participants
2. Approbation du compte-rendu de la CLDR du 25 avril 2024
3. Présentation des modifications apportées à la Stratégie
4. Pré-sélection des projets
5. Divers
6. Agenda

¹ Membre invité – candidature non encore validée par le Conseil

Lexique :

ODR : Opération de Développement Rural

CLDR : Commission Locale de Développement Rural

PCDR : Programme Communal de Développement Rural

DR : Développement Rural

Site Internet de l'Opération de Développement Rural : <https://www.4837enactions.info/>

1. Accueil des participants

Bertrand Lecloux, de la Fondation Rurale de Wallonie, accueille les personnes présentes. Il rappelle brièvement le contenu de la réunion précédente, et annonce ensuite l'ordre du jour de cette réunion de la CLDR.

2. Approbation du compte-rendu de la CLDR du 25/04/2024

Le compte-rendu de la dernière réunion (25 avril) est approuvé à l'unanimité, sans remarque des membres présents.

3. Présentation des modifications apportées à la Stratégie

Suite à la réunion précédente et aux remarques formulées par les membres vis-à-vis de la Stratégie, Ingrid Teheux, du bureau d'études Sen5 (auteur du PCDR), présente les modifications apportées depuis lors à celle-ci.

Le changement principal porte sur l'ajout d'un sixième enjeu « rendre le territoire plus accessible, plus sûr et moins dépendant de la voiture individuelle ».

Ce nouvel enjeu se compose de 3 objectifs principaux :

- 6.1 = développer et gérer un réseau de mobilité active cohérent
- 6.2 = sécuriser tous les modes de déplacement
- 6.3 = encourager à l'intermodalité

Les autres changements apportés sont les suivants :

Version du 25/04/2024

ENJEU 1 : PRÉSERVER LE CARACTÈRE RURAL DU TERRITOIRE

- O 1.1 : Guider l'urbanisation des villages et hameaux
- O 1.2 : Préserver et renforcer les éléments qui constituent le patrimoine et le paysage au sein du tissu bâti
- O 1.3 : Valoriser les éléments du paysage

ENJEU 2 : ENCOURAGER L'ANCRAGE ET LA PARTICIPATION DES CITOYENS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

- O 2.1 : Encourager les liens entre tous les habitants des hameaux/villages, notamment en aménageant des espaces de rencontre/convivialité
- O 2.2 : Améliorer l'offre en services et équipements pour répondre aux besoins propres de chaque génération
- O 2.3 : Diversifier l'offre en logements pour répondre aux besoins de tous
- O 2.4 : Soutenir le milieu associatif
- O 2.5 : Améliorer la communication entre les différents acteurs du territoire

ENJEU 3 : RENFORCER LE POTENTIEL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LOCALES :

- O 3.1 : Encourager la création d'emplois sur le territoire
- O 3.2 : Inciter à l'implantation de nouveaux commerces de proximité
- O 3.3 : Valoriser et communiquer sur les activités économiques existantes (notamment le [East Belgium park](#))
- O 3.4 : Valoriser le secteur touristique, en particulier le tourisme vert

Nouvelle version (mai 2024)

ENJEU 1 : PRÉSERVER LE CARACTÈRE RURAL DU TERRITOIRE

- O 1.1 : Guider l'urbanisation des villages et hameaux
- O 1.2 : Préserver et renforcer les éléments qui constituent le patrimoine et/ou le paysage

ENJEU 2 : ENCOURAGER L'ANCRAGE ET LA PARTICIPATION DES CITOYENS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

- O 2.1 : Encourager les liens entre tous les habitants des hameaux/villages, notamment en aménageant des espaces de rencontre/convivialité
- O 2.2 : Améliorer l'offre en services et équipements pour répondre aux besoins propres de chaque génération
- O 2.3 : Diversifier l'offre en logements pour répondre aux besoins de tous
- O 2.4 : Soutenir le milieu associatif
- O 2.5 : Améliorer la communication entre les différents acteurs du territoire

ENJEU 3 : RENFORCER LE POTENTIEL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LOCALES :

- O 3.1 : Encourager la création d'emplois sur le territoire
- O 3.2 : Inciter à l'implantation de nouveaux commerces de proximité
- O 3.3 : Valoriser et communiquer sur les activités économiques existantes
- O 3.4 : Valoriser le secteur touristique, en particulier le tourisme vert

SENS

Version du 25/04/2024

ENJEU 4 : ENCOURAGER LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

- O 4.1 : Pérenniser et développer l'activité agricole
- O 4.2 : Sensibiliser la population aux réalités de terrain des agriculteurs

ENJEU 5 : RENDRE LE TERRITOIRE COMMUNAL DAVANTAGE RÉILIENT AUX PERTURBATIONS ENVIRONNEMENTALES

- O 5.1 : Sensibiliser aux problématiques environnementales
- O 5.2 : Promouvoir les alternatives à la voiture, en privilégiant particulièrement les modes actifs.
- O 5.3 : Participer à la sobriété, l'efficacité et la production énergétique
- O 5.4 : Améliorer la gestion des eaux pluviales et des eaux usées
- O 5.5 : Renforcer le réseau écologique
- O 5.6 : Gérer de manière durable les espaces naturels, y compris dans les massifs forestiers

Nouvelle version

ENJEU 4 : ENCOURAGER LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

- O 4.1 : Promouvoir les acteurs agricoles existants et faciliter l'installation des nouveaux agriculteurs
- O 4.2 : Sensibiliser la population aux réalités de terrain des agriculteurs

ENJEU 5 : RENDRE LE TERRITOIRE COMMUNAL DAVANTAGE RÉILIENT AUX PERTURBATIONS ENVIRONNEMENTALES

- O 5.1 : Sensibiliser aux problématiques environnementales
- O 5.2 : Participer à la sobriété, l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable
- O 5.3 : Améliorer la gestion des eaux pluviales et des eaux usées
- O 5.4 : Protéger et renforcer la trame verte et bleue

ENJEU 6 : RENDRE LE TERRITOIRE PLUS ACCESSIBLE, PLUS SÛR ET MOINS DÉPENDANT DE LA VOITURE INDIVIDUELLE

- O 6.1 : Développer et gérer un réseau de mobilité active cohérent
- O 6.2 : Sécuriser tous les modes de déplacement
- O 6.3 : Encourager à l'intermodalité

La Stratégie de développement est ainsi approuvée par la CLDR.

4. Pré-sélection des projets

La Fondation Rurale de Wallonie propose aux membres un moment d'échange important autour des projets proposés depuis le début de l'ODR n°2 à Baelen.

L'objectif global de ce moment est de parcourir ensemble l'entièreté de ceux-ci, afin de décider de leur pertinence, et de leur maintien (ou non) dans le PCDR.

Méthodologie employée : pour parcourir efficacement l'ensemble des 50 projets recensés depuis le début de cette nouvelle ODR, il a été décidé de scinder en deux parties l'ensemble de ceux-ci. C'est pourquoi, lors de cette réunion, les membres de la CLDR sont invités à travailler autour des 25 premiers projets. Il leur a ainsi été proposé de passer en revue chacune des pré-fiches-projets complétées au préalable par la FRW sur base des quelques informations obtenues et des potentialités de financement des projets en Développement Rural. Leur objectif était ainsi de compléter, si nécessaire, les informations inscrites, ainsi que de décider collectivement sur le maintien ou la suppression du projet dans le PCDR.

Il leur était également possible (suggéré même) de proposer de nouveaux projets, au terme de la réunion ou en amont de la prochaine.

Moment de travail (en plénière) :

Projet 1 = « Aménager le centre de Membach » :

- ➔ Autres éléments à ajouter : ce projet permettrait d'attirer de nouveaux commerces et/ou de les dynamiser (ex : boulangerie). Il faut tenir compte de la salle St-Jean existante, la conserver et/ou la rénover.
- ➔ Opportunité de créer des liens entre Membach et Baelen si organisation d'événements (ex : marche). Si ce projet est mis en place, la place de Membach pourrait être utilisée pour d'autres activités.
- ➔ Aménagements proposés : changement de sens de circulation ?
 - ↳ Le centre est déjà zone 30
 - ↳ Proposition : avoir la voiture d'un seul côté (difficulté de choisir quel côté garder...)
 - ↳ Réfléchir aussi au fait de pouvoir modifier le sens et garder certaines rues lors d'événements ponctuels (cela se fait déjà lors de la kermesse par exemple).
- ➔ Bertrand Lecloux (FRW) propose de repartir d'un plan aérien lors d'une prochaine réunion pour réfléchir ensemble à comment aménager ce centre.
- ➔ Ce qui pourrait freiner : le budget → remarque : le DR pourrait intervenir largement pour ce projet.
- ➔ **Décision de la CLDR : garder ce projet**

Projet 2 = « Augmenter l'offre de transports en commun en termes d'itinéraires et de fréquence » :

- ➔ La problématique principale du projet est que les transports sont gérés par le TEC, la Commune n'a donc pas de prise à ce niveau.
- ➔ Propositions d'alternatives : mettre en place un bus communal qui ferait la navette entre les villages/hameaux lors d'événements (→ cfr. projet 3)
- 🗨️ Parmi les projets que nous voulons évincer, peut-on créer une catégorie destinée aux projets que le groupe décide de soumettre à la commune comme jugés intéressants, pourrait mettre en œuvre ? (ex : ce projet-ci)
 - ↳ Possibilité de le faire et de remettre cette liste au sein des mains du Conseil Communal
 - ↳ Arnaud Scheen explique qu'on peut s'exprimer au sein du Bassin de Mobilité pour un projet tel que celui-ci
- ➔ **Décision de la CLDR : mettre ce projet de côté (réserve)**

Projet 3 = « Créer une navette entre les villages de la commune »

- ➔ À l'heure actuelle, hormis le bus scolaire (TEC), il n'y a pas de bus qui relie les deux entités.
- ➔ Utilités envisagées pour cette navette : usage pour les événements, déplacement des pensionnaires de la maison de repos, faciliter les déplacements pour les Membachois vers les commerces de Baelen (surtout personnes âgées)
- ☛ Y a-t-il un intérêt réel ? Quel type de véhicule faudrait-il ? Quid de l'achat et de l'entretien ? Et du coût du chauffeur ? ... ➔ le DR n'interviendrait pas pour ce projet.
 - ↳ Si un financement en DR n'est pas possible, y a-t-il un sens de garder ce projet ? Si oui, puisqu'il faudrait un véhicule adapté, il coûterait davantage d'argent
 - ↳ Bertrand Lecloux explique que les fiches que l'on sélectionne dans le cadre du PCDR peuvent aussi servir dans le cas d'appels à projets de la part de la Région Wallonne. Cette fiche-projet pourrait donc être ressortie dans le cas de subsides attribués dans d'autres catégories que celles auxquelles on pense habituellement en DR
- ➔ Propositions évoquées :
 - Une ASBL pourrait se charger de gérer ce genre de projet. Le projet ne dépendrait donc pas directement de la Commune, mais il pourrait avoir quand même être un lien d'une certaine manière.
 - Envisager cette navette comme un taxi pour les personnes du village à moindre coût
- ➔ Alternative à l'achat matériel et coût du chauffeur : autres formules envisageables, comme l'engagement de chauffeurs bénévoles.
- ➔ **Décision de la CLDR : garder ce projet**

Projet 4 = « Mettre en place une liaison douce vers la gare de Welkenraedt » :

- ➔ Le projet est déjà en cours, la signalisation et la bande cyclable suggérée doit arriver. Arnaud Scheen indique que le revêtement devrait être déjà posé.
- ➔ Bertrand Lecloux propose de classer ce projet en **Lot 0** (= lot de projets déjà réalisés par la Commune durant la rédaction du PCDR).

Projet 5 = « Aménager une liaison cyclable Eupen - Membach - Goé, le long de la grande route derrière habitations près de la Vesdre » :

- ☛ À voir les projets sur les communes voisines
- ➔ Arnaud Scheen explique que le projet va beaucoup dépendre de la Vesdrienne² (entre Chaudfontaine et Eupen). Le permis est en cours jusqu'à Dolhain. La prochaine étape sera

² Le projet de la Vesdrienne vise à offrir une solution de mobilité cyclable efficace et fonctionnelle. Pour ce faire, tant l'infrastructure (profils en long et en travers, rayons de courbures, type de revêtement, largeur...), que le tracé (rectitude, efficacité, confort, site propre, éloignement des axes rapides...) sont étudiés pour garantir l'attractivité maximale et encourager le transfert modal.

La Vesdrienne vise à connecter les grands pôles urbains que sont Liège et Aix-La-Chapelle via la vallée de la Vesdre. Il s'agit d'un axe structurel auquel se connectera le reste du maillage cyclable de l'arrondissement (RAVel des sources, itinéraires WaCy, communaux...).

La Vesdrienne se doit de connecter les pôles socio-économiques importants, notamment Pepinster, Verviers, DolhainLimbourg et Eupen, tout comme les sites scolaires, culturels et les nœuds de transports en commun (gares SNCB et réseau TEC).

L'utilité première de la Vesdrienne est le transport. Dans un deuxième temps, l'infrastructure pourra être utilisée pour le loisir (promenade, tourisme), l'inspection et l'entretien d'autres ouvrages.

Le tracé verviétois est actuellement à l'étude.

Source : <https://www.verviers.be/ma-ville/grands-projets/projets-en-developpement/la-vesdrienne>

d'obtenir celui jusqu'à Eupen en passant par Baelen (3 itinéraires sont sur la table). Étant donné que rejoindre la gare d'Eupen est la priorité, il se pourrait que le projet passe par la nationale de Membach. La commune doit encore avoir une réunion avec les responsables du projet.

- ☛ Le but est (et il est nécessaire) que les habitants situés sur la nationale de Membach aient un moyen pour se rendre partout sur la commune de manière sécurisée →
 - ↳ Crainte : si on attend que le projet de la Vesdrienne voit le jour, on risque de perdre de vue cette ambition...
- ➔ **Décision de la CLDR : garder ce projet** (le réaliser éventuellement avec des subsides en DR)

Projet 6 = « créer un réseau cyclable sécurisé à Membach » :

- ☛ Au point de vue de la signalisation : au niveau du croisement lorsqu'on vient de Membach, qu'on arrive à la chapelle et qu'on prend vers Perkiets, on est à la fin du village de Membach. Quand on vient d'Eupen, il n'y a pas de pont avant ce même point, c'est peut-être pour ça que Perkiets est systématiquement oublié → il manque une signalisation quelque part
 - ↳ Une passerelle cyclable est à l'étude au niveau des « 5 maisons » à Perkiets, le long de la Vesdre derrière le pont (un bureau d'études va chiffrer le coût de cette passerelle)
- ☛ Pourquoi ne pas élargir l'intitulé de la fiche à Baelen également ? Car de manière globale, il n'y a pas non plus de piste cyclable dans Baelen
 - ↳ Il est préférable de faire deux fiches-projets distinctes, avec deux localisations différentes, pour obtenir deux fois les subsides DR.
 - ↳ Dupliquer cette fiche-projet pour l'entité de Baelen
- ➔ **Décision de la CLDR : garder ce projet** (dupliquer cette fiche-projet pour Baelen)

Projet 7 = « Améliorer et augmenter les trottoirs sur le territoire communal » :

- ➔ Ce projet ne serait pas finançable en DR
- ☛ Suggestion : garder ce projet et préciser les endroits problématiques et plus dangereux que d'autres
 - ↳ Bertrand Lecloux explique que l'objectif derrière ce projet est une manière de sécuriser certains endroits en rétrécissant la chaussée.
- ☛ Pour Perkiets : puisqu'il s'agit d'une voirie nationale, y a-t-il possibilité de prendre contact avec les autorités communales/régionales pour trouver une solution ?
 - ↳ La Région a le dernier mot sur les voiries des nationales.
- ➔ **Décision de la CLDR : garder ce projet** (en lot 3)

Projet 8 = « Améliorer la sécurité routière à Nereth, en mettant en place un passage pour une mobilité douce sécurisée » :

- ➔ En cours
- ➔ **Décision de la CLDR : garder le projet et le mettre en lot 0**

Projet 9 = « placer des radars »

- ☛ Quels sont les meilleurs lieux pour placer ces radars ? → faire appel à la police.
- ➔ Suggestions proposées :
 - Mettre une bande/ligne au milieu de la route pour faire ralentir les gens (comme dans la rue qui remonte du centre vers la rue de Welkenraedt)
 - ↳ Des terre-pleins/chicanes ont déjà été placés, mais les gens roulent dessus
 - Trouver des alternatives pour ralentir la circulation

- Un radar tronçon va être placé prochainement sur la route d'Eupen
- **Décision de la CLDR : ne pas garder ce projet**

Projet 10 = « mise en place d'un groupe de travail sécurité routière » :

- Ce GT pourrait réfléchir aux trottoirs et pistes cyclables dans la commune, ainsi qu'à plusieurs projets cités précédemment.
- ☛ N'y a-t-il pas une redondance avec la CCATM ?
 - ↳ Étant donné que deux membres seraient intéressés pour faire partie de ce GT, il leur est proposé de se joindre à la CCATM³ et se joindre au GT Mobilité déjà existant.
- **Décision de la CLDR : ne pas garder ce projet dans le PCDR, mais l'intégrer au GT Mobilité**

Projet 11 = « mise en place d'un parking de co-voiturage par la SPI » :

- La SPI voudrait le faire à l'East Belgium Park, mais nous n'avons pas encore de retour de leur part.
- Propositions :
 - La CLDR pourrait s'en charger (via des sondages)
- ☛ Quel est l'intérêt au niveau communal ? Où pourrait-on le faire ?
 - ↳ Pourquoi pas dans le bâtiment rond en face du Quick (sur Eupen)
- Alternative proposée : placer des panneaux à certains endroits indiquant que les gens peuvent y attendre
 - ↳ Ingrid Teheux (Sen5) explique que ça ne fonctionne pas
- **Décision de la CLDR : ne pas le garder (mise en réserve)**

Projet 12 = « mettre en place un système de points-nœuds pour les balades » :

- Système de balades qui s'adapte aux besoins de tous, modulable pour tous.
- ☛ Quelle est l'ambition de ce projet ? Mettre une signalisation en place ? Avoir une application ?
 - ↳ Les deux peuvent se faire.
 - ↳ Bertrand Lecloux suggère d'utiliser ce qui se fait déjà du côté germanophone
 - ↳ Arnaud Scheen indique que la conférence des bourgmestres de Verviers a mandaté un bureau d'études pour faire des tracés, et le GAL Pays de Herve a une fiche dans ce sens. Il y a donc un intérêt supra-communal à ce projet.
- **Décision de la CLDR : le garder dans le PCDR, mais le faire traiter par un autre groupe tel que le GT Sentiers déjà existant (+ GAL) – possibilité de le mettre en lot 0**

Projet 13 = « augmenter le nombre de bancs et de poubelles sur les parcours de promenades » :

- ☛ Des points d'arrêts dans les balades sont une bonne idée.
- Projet non finançable en DR.
- Propositions :
 - Certains points pourraient être remis à neuf
 - Mise en valeur de certains points d'intérêt du village ou de certains commerces via la promotion/valorisation de certains points de vue
- Modifier le nom de la fiche par « restaurer les points d'arrêts des promenades et en implanter d'autres »
- Il y a 3 ans, il y a eu une étude réalisée avec BeWapp sur la gestion des poubelles publiques

³ Madame Marie-Lise Deliege : marie-lise.deliege@baelen.be

- ↳ Résultat : il n'y a pas de gros soucis de propreté, mais certains endroits plus fréquentés sont plus critiques, mais au niveau du tracé, Baelen était très bien
- ↳ Selon cette étude, il y a assez de poubelles publiques (basée sur les poubelles existantes)
- 🔊 Le fait de mettre plus de poubelles va-t-il régler le problème du dépôt sauvage ?...
- ➔ **Décision de la CLDR : garder le projet**, mais modifier le nom de la fiche

Projet 14 = « limiter le nombre de lotissements pour les promoteurs » :

- ➔ La charte urbanistique ne devrait pas tarder à arriver.
- ➔ Pour mettre en place une charte de cette nature, il faut qu'un bureau soit désigné pour la rédiger. Néanmoins, on peut quand même suggérer des points d'attention.
- 🔊 L'objectif derrière ce projet est plutôt de l'ordre de la restriction que celui de la mise en place d'un projet.
 - ↳ Il faudrait tourner l'objectif du projet de manière positive : plutôt que limiter, il s'agit de veiller aux espaces naturels. Il y a donc un enjeu de préservation de l'environnement (et du caractère rural)
 - ↳ Proposition : faire un projet avec la coopérative Terre-en-vue (<https://terre-en-vue.be/>), pour acheter des prairies pour les agriculteurs.
- ➔ **Décision de la CLDR : ne pas garder ce projet**, mais le garder comme point d'attention pour la suite des projets de lotissement car cela rejoint les projets de la CCATM (cela relève davantage de la CCATM que de la CLDR)

Remarque : Ingrid Teheux explique que c'est très rare d'interdire l'urbanisation sur une zone qui le permet, mais on peut mettre des priorités sur certaines zones. Il y a des conditions réglementées dans le Plan de Secteur, il est donc compliqué d'interdire l'urbanisation.

Projet 15 = « rénover les plaines de jeux communales » :

- ➔ À Membach, il existe une plaine de jeux près du cimetière, mais elle n'est pas en super état, et elle n'est très fournie au niveau des jeux.
- ➔ Il y a un projet de plaine de jeux à côté du futur terrain multisport à Membach : l'objectif serait de déplacer la plaine de jeux de la rue du pensionnat pour qu'elle puisse être construite à côté de l'école et de ce fait être utilisée par les élèves. Il faudrait donc prendre contact avec le home pour remettre en état cette plaine de jeu.
- ➔ Suggestion : modifier le nom de la fiche en « remettre en état la plaine de jeux du home de Membach »
- ➔ Autre proposition : garder la plaine de jeux à la maison de repos en modifiant le lieu pour en faire un lieu de rencontre intergénérationnel → remarque : ce projet ne serait pas subsidiable en DR car le terrain n'est pas propriété communale.
- ➔ **Décision de la CLDR : garder le projet**

Projet 16 = « valoriser les déchets de haies en plaquettes en collaboration avec les agriculteurs » :

- 🔊 Qu'en pensent les agriculteurs ? → Actuellement, ils le font à la va-vite à la broyeuse.
- 🔊 Que pour les agriculteurs ?
- ➔ Arnaud Scheen explique que les déchets de haies sont valorisés, mais Bertrand Lecloux explique que pour avoir une vraie chaudière qui fonctionne, il faut beaucoup de déchets verts. Il faudrait inviter une personne-ressource (du GAL) pour réfléchir à comment aller plus loin ?

- ➔ Cela pourrait être un incitant à planter plus de haies si les déchets peuvent être valorisés.
- ➔ Proposition : définir un endroit de dépôt pour que tous puissent y déposer leurs déchets
- ➔ Finalité attendue : développer la filière biomasse et créer des réseaux de chaleur.
- ➔ **Décision de la CLDR : en stand-by** ➔ nécessité d'apporter plus d'infos (cfr. GAL !!!)

Projet 17 = « Investir dans les énergies renouvelables avec participation citoyenne » :

- ☛ La « participation » est plutôt financière ?
- ☛ Pourquoi ne pas construire des petits systèmes de production d'énergie pour des privés ?
- ➔ Proposition : il pourrait s'agir d'un projet immatériel de sensibilisation (rem : non subsidiable en DR)
- ➔ Idée : créer une communauté d'énergie ➔ réfléchir à long terme
- ➔ **Décision de la CLDR : garder le projet** (en lot 3)

Projet 18 = « développer énergie hydraulique sur la Vesdre » :

- ➔ Remarque : sur des cours d'eau de cette taille, les débits sont variables, on alimente un moulin ou quelque chose du même style.
- ➔ Arnaud Scheen trouve que le potentiel en Belgique n'est pas énorme à ce niveau.
- ➔ Possibilité d'avoir des micro-turbines (qui desservent moins de 10 ménages) (Turbulent est une entreprise belge spécialisée dans la fabrication de micro-turbines : <https://www.turbulent.be/>)
 - ☞ Pas d'intérêt pour l'ensemble des citoyens de la commune
 - ☞ Idée : mettre plutôt en place un incitant communal ➔ mais en tant que privé, a-t-on le droit de le demander ? En sachant que la production générée va être remise sur le réseau électrique communal et que le cours d'eau est régional ➔ FRW : se renseigner sur cette thématique
- ➔ Proposition : réaliser une étude de faisabilité, et faire venir un expert pour en discuter.
- ➔ **Décision : on attend d'avoir plus d'information pour prendre la décision** ➔ stand-by

Projet 19 = « Placer une borne ou une plateforme électronique pour diffuser les activités des jeunes » :

- ➔ Remarque : il y a déjà 2 bornes imposées dans l'appel à projet « Cœur de village » (une est prévue au parc communal et une autre devant l'église). L'affichage concerne les activités communales.
- ➔ **Décision de la CLDR : le garder**, mais le placer en lot 0

Projet 20 = « créer une nouvelle crèche » :

- ➔ Bien qu'une nouvelle crèche soit actuellement en train d'être construite, il est utile de conserver cette fiche-projet dans le PCDR en tant que fiche d'opportunité (lot 3), dans le cas où un local multiservices verrait le jour et pourrait donc accueillir une crèche.
- ☛ Il n'y a pas moyen d'agrandir les crèches existantes plutôt que d'en construire une nouvelle ?
- ➔ Arnaud Scheen précise que si c'est un service communal, il y a des coûts de fonctionnement.
- ➔ Autre idée : aide ou support de la commune vis-à-vis d'un privé voulant développer une crèche ➔ la commune propose déjà une prime de 2000€ pour un privé voulant s'installer.
- ➔ **Décision de la CLDR : le garder**, le mettre en lot 2 voir même en lot 1 si on arrive à définir un lieu

Projet 21 = « mettre en place des espaces de rencontres/jeux pour les jeunes » :

- ➔ Nécessité de spécifier si ce seraient des lieux de rencontres intérieurs ou extérieurs...
- ➔ Propositions : créer un espace de street workout
 - ↳ Il y en a déjà un dans le parc communal
 - ↳ Il y a un accord avec la JBM (Jeunesse Baelen-Membach) pour que les jeunes y aient accès librement, sans horaire spécifique. Il y a aussi 1 afterwork/mois, selon leurs envies actuelles.
 - ↳ Consulter un assistant social pour optimiser les ressources existantes → il y a déjà une personne qui propose des activités pour les 10-16 ans, mais les jeunes n'aiment pas quand il y a quelqu'un qui est là en permanence.
- ➔ Les jeunes vont être reconsultés pour avoir leur avis et voir s'ils ont d'autres besoins (FRW).
- ➔ La CLDR n'est pas forcément de l'avis des jeunes
- ➔ Manque d'un terrain multisport pour jouer au ballon.
- ➔ **Décision de la CLDR : se renseigner lors de la consultation des jeunes pour savoir ce qu'ils désirent** → stand-by

Projet 22 = « mettre en place des logements tremplins » :

- ➔ Objectif double derrière le projet : une partie du loyer qui aura été versé par les jeunes durant l'occupation de ces logements pourra leur être reversé s'ils s'installent sur la commune (construction ou achat), ce qui permet à la commune de garder des jeunes sur son territoire (pour éviter d'avoir un trop gros turnover sur son territoire).
 - ↳ Le but est que la commune construise des logements (appartements), qu'elle les loue à des jeunes, à qui une partie du loyer pourrait être rétribué en cas d'installation sur la commune.
- ➔ Il faut ajouter comme partenaire le DR !
- ➔ Proposition : organiser une visite de terrain avec la CLDR sur d'autres communes qui ont des logements tremplins, pour s'en inspirer.
- ➔ Idée de localisation : ancien presbytère ?
- ➔ **Décision de la CLDR : garder le projet**

Projet 23 = « mieux communiquer sur le parc du Pic-Vert et les installations pour les citoyens » :

- ➔ Objectif derrière ce projet = communiquer sur le travail des bénévoles
- ➔ **Décision de la CLDR : le garder dans la liste des projets de côté** (réserve - pas dans le PCDR)

Projet 24 = « proposer plus d'activités culturelles, sportives et de loisir sur le territoire communal » :

- ☛ Il est déjà suffisamment compliqué de trouver des personnes/bénévoles voulant s'investir dans les groupes existants.
- ☛ Où est-il communiqué qu'il manque de bénévoles ?
- ➔ Propositions :
 - Communiquer sur le manque et le besoin de bénévoles → mettre un encart dans le bulletin communal à ce sujet ? (// publication d'offre d'emploi)
 - (Re)mettre en valeur les activités/associations déjà existantes sur le territoire communal → changer l'intitulé de la fiche (ce qui permet de redécouvrir les associations existantes sur le territoire)
 - Mettre en avant le fascicule ATL et l'élargir à d'autres associations

- (re)penser un événement (annuel ? biennal ? triennal ?) permettant de mettre en lumière les associations et activités existantes.
- ➔ **Décision de la CLDR : garder ce projet mais le modifier** en « création d'un projet permettant de valoriser et mettre en avant les associations existantes sur le territoire communal »

Projet 25 = « Ouvrir la plaine multisport de l'école aussi pendant les heures scolaires pour les parents avec des enfants en bas-âge » :

- ➔ Il s'agit plutôt d'une demande à faire aux élus communaux, et non d'un projet devant être mené par la CLDR.
- ➔ Arnaud Scheen ajoute qu'il n'y a pas encore de décision quant à l'ouverture ou non du site pendant les heures scolaires. De plus, le site est bien séparé de l'école donc il ne voit pas de raison de le fermer lorsqu'il n'est pas utilisé par des enseignants et des élèves.
- ➔ **Décision de la CLDR : ne pas garder le projet.**

5. Divers

Pas d'autre point spécifique abordé/à aborder pour cette réunion.

6. Agenda

Prochaine date de rencontre de la CLDR : **Lundi 24 juin 2024** (20h) – Salle du Conseil

Autre : Madame Aldenhoff nous informe et s'excuse de son absence à la prochaine réunion.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,

Bertrand Lecloux et Rosine Bronlet